

DÉVELOPPÉ DE LA SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 22 août 2024

- **ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE**

1. **Procès-verbal de la séance du 25 juin 2024**

Approbation du procès-verbal de la séance antérieure

2. **SART-BERNARD - Demande d'ORES - Implantation d'une cabine électrique - Approbation compromis de vente**

Approbation de la vente à ORES d'une partie de terrain à Sart-Bernard en vue de la construction d'une nouvelle cabine électrique.

3. **RCA - Projet de terrain synthétique - Etat d'avancement du dossier - Information**

Monsieur le Bourgmestre fait le point, pour information, sur l'état d'avancement du projet de construction d'un terrain de foot synthétique de la Régie Communale Autonome des Sports.

4. **CPAS - Démission d'une conseillère de l'Action sociale**

Le Conseil est invité à accepter la démission de Madame Magali TOLENDE, en tant que conseillère de l'Action sociale, suite à une incompatibilité avec son travail.
Vous trouverez, en annexe, sa lettre de démission.

5. **CPAS - Installation d'une conseillère de l'action sociale en remplacement d'une conseillère démissionnaire**

En remplacement de Mme TOLENDE, Conseillère de l'action sociale démissionnaire, le Conseil communal est invité à accepter l'élection de plein droit, pour le groupe ECOLO, de Madame Chantal WYNANTS

6. **Matériel téléphonique - Déclassement et autorisation de recyclage - Décision**

A la suite du renouvellement du central téléphonique de l'administration, il convient de demander l'autorisation au Conseil pour sortir l'ancien matériel téléphonique du patrimoine de l'administration.

7. **Modification budgétaire n° 1 - année 2024 - Tutelle - Information**

Le Conseil communal prend acte de l'arrêté du Ministre des pouvoirs locaux relatif à la modification budgétaire n° 1 de l'exercice 2024 de la Commune d'Assesse.

8. **Désignation des agents percepteurs de recettes en espèces**

Certains agents, dans le cadre de leurs fonctions, sont amenés à percevoir directement des recettes en espèce.

Il est ici demandé au Conseil de procéder à leur désignation officielle conformément à l'article L1124-44 § 2 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation.

9. Comptes annuels 2023 - Décision Tutelle information

Le Conseil communal prend acte de l'arrêté du Ministre des pouvoirs locaux relatif au compte 2023 de la Commune d'Assesse.

10. Registre institutionnel - rapport de rémunération 2024 (exercice 2023)

Ci-joint le rapport de rémunération et le tableau des présences.

Le Registre institutionnel wallon est un annuaire dressant la liste des organismes publics et parapublics existants et identifiant l'ensemble des mandats qui y sont exercés.

Il constitue une base de données utile à l'amélioration de la transparence des mandats publics exercés en Wallonie.

Chaque année, le Conseil est invité à dresser la liste des mandataires et des mandats exercés, à établir le rapport des rémunérations qui en découlent, lequel est accompagné de la liste des présences aux séances du Conseil.

11. SOURCE DE CRATCH - Droit de superficie - Approbation du projet d'acte

Accord sur la constitution d'un droit de superficie au bénéfice de la Commune sur la source de Cratch à Sorinne-la-Longue, à titre gratuit et pour une durée de 20 ans, afin de la rénover et de l'entretenir.

12. Création de la voirie aux abords de la maison communale - Procédure voirie - Décision

Création officielle de la voirie vers et aux abords de la Maison communale et affectation au domaine public.

13. BP 2023: CONVENTION RELATIVE AUX MODALITÉS DE LA DÉLÉGATION ET AUX ENGAGEMENTS RESPECTIFS DE L'ASBL V-LOCK ET DE LA COMMUNE D'ASSESSE EN MATIÈRE DE RÉALISATION DES MISSIONS DE GESTION ET D'EXPLOITATION D'UN DISPOSITIF DE STATIONNEMENT VÉLOS

Convention à approuver afin que V-Lock s'occupe de la gestion liée à l'accessibilité de l'abri vélo sécurisé qui sera acheté dans le cadre du budget participatif 2023.

14. Enseignement : convention d'occupation de la piscine de l'internat Saint-Paul de Godinne - Année scolaire 2024-2025

Il est proposé de signer la convention d'occupation de la piscine de l'internat Saint-Paul de Godinne pour l'année scolaire 2024-2025.

15. Convention d'avance de trésorerie pour la Régie des Sports d'Assesse

Dans le cadre des travaux d'aménagement de différents sites sportifs, il apparaît que les besoins de trésorerie de la RCA pour les paiements des factures, préalablement aux liquidations des subventions de la DGO1- Infrasports, ne seront pas suffisants.

Après consultation de la Directrice financière de la Commune, ils pourraient être couverts de façon générale par des avances de trésorerie octroyées par la Commune, à condition de créer une convention d'avance de trésorerie.

Il vous est dès lors proposé d'adopter cette convention.

16. Taxe communale sur les demandes de changement de nom(s)

Depuis le 1er juillet, les communes deviennent compétentes pour le changement de nom.

C'est-à-dire que les citoyens pourront décider de prendre le nom de leur maman s'ils portent déjà le nom de leur papa et inversement ou choisir l'un plutôt que l'autre.

Cette démarche va demander énormément de temps pour modifier les registres des personnes car les actes qui les concernent devront être modifiés ainsi que ceux de leurs enfants.

Il est dès lors proposé d'instaurer une taxe communale dont le montant serait le même que celui prévu pour le changement de prénom, à savoir 200 euros.

Cela permettra également au citoyen de bien réfléchir à l'impact de ce changement de prénom car il ne pourra le faire qu'une seule fois dans sa vie.

17. Passages piétons - Rue du Pourrain à Assesse - Règlement Complémentaire de Circulation Routière

Régularisation des passages piétons tracés dans la rue du Pourrain, au niveau des bretelles de la nationale 4.

Avis technique du SPW, daté du 11 janvier 2024, en annexe.

18. POINT SUPPLEMENTAIRE CC - Monsieur Sébastien HUMBLET - site multi-sports Courrière

Voici le mail reçu le 16 août à 16h40 :

Chère Wivine, Cher Jean-Luc,

Concerne : site multi-sports Courrière

Au titre de point supplémentaire de notre prochain CC, ALN aimerait une information sur la situation du site multi-sports en cette fin de vacances.

A-t-on des données objectives de fréquentation ?

Des incidents ont eu lieu début juillet. L'apaisement est-il de retour ?

Etes-vous informés des passages de la Police ? Le bois didactique fait-il lui aussi l'objet d'une certaine surveillance, qui paraît nécessaire en période estivale ?

Une concertation est-elle intervenue avec les riverains, la RCAS, l'échevinat de la Jeunesse par ex ?

Merci du bon suivi.

Bien à vous,

Pour ALN

S. HUMBLET - Chef de groupe